



Madame Cécile DUFLOT  
Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 18 juin 2012

Madame le Ministre,

Les associations de solidarité sont favorables à une démarche de contractualisation pluriannuelle avec l'Etat, permettant de bâtir des projets cohérents pour une meilleure prise en charge des publics.

Néanmoins, au vu des difficultés ressenties sur le terrain, il nous paraît indispensable de **suspendre la démarche de contractualisation** engagée aujourd'hui, dans le secteur de l'hébergement, entre les associations et les services de l'Etat, pour en faire un bilan d'étape partagé et redéfinir ensemble son cadre méthodologique.

En premier lieu, la contractualisation doit pouvoir s'appuyer sur des **projets de territoires**, co-construits collectivement, à partir de diagnostics partagés entre associations, services de l'Etat, bailleurs et collectivités locales. Ces projets doivent énoncer les besoins non satisfaits, les solutions à mettre en œuvre pour y répondre et l'évolution des réponses dans la logique du « logement d'abord ». C'est notamment dans ce cadre que doit s'inscrire le gel de la fermeture des places hivernales, pour lequel nous attendons des arbitrages budgétaires. Sans ce travail collectif, la contractualisation de chaque association, en ordre dispersé, apparaît comme un exercice déconnecté des réalités des territoires et prisonnier des jeux d'acteurs.

C'est ainsi que nous assistons, depuis plusieurs mois, à un dialogue de gestion qui se limite à des objectifs de transformation de places d'hébergement en formules temporaires (intermédiation locative, résidences sociales), en maisons relais ou en mesures d'AVDL. Ce n'est pas l'esprit de la refondation, qui vise l'accès au logement de droit commun pour tous, et ce n'est en aucune façon une réponse aux besoins des plus démunis, pour lesquelles les associations d'hébergement sont prêtes à développer des services d'accompagnement social global.

Par ailleurs, ce dialogue de gestion s'inscrit aujourd'hui dans une logique de convergence tarifaire incomprise par les acteurs, qui n'en maîtrisent ni les outils, ni les objectifs. Si nous sommes favorables à la généralisation de l'Enquête Nationale de Coûts d'ici à la fin de l'année 2012, nous en demandons néanmoins **la suspension le temps de reprendre de façon concertée la méthodologie** de remplissage. Il est en effet indispensable que le recueil des informations se fasse dans un climat de confiance restauré. Cela passe notamment par une réelle garantie de confidentialité dans la transmission d'information, lors des formations sur l'Etude Nationale des Coûts (ENC) dispensées par Accenture.

Entre temps, il ne nous paraît pas envisageable d'utiliser les premiers résultats, partiels, de cette enquête, dans le dialogue de gestion en cours. Sans compter que cette utilisation soulève des interrogations sur le plan de la légalité – au regard des règles du code de l'action sociale et des familles – auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses.


Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces demandes et sommes bien entendu à votre disposition, ainsi qu'à celle de l'administration, pour échanger collectivement sur ces sujets.

Nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Nicole MAESTRACCI  
Présidente de la FNARS

Dominique BALMARY  
Président de l'UNIOPSS

Massimo PAONE  
Président de la Fondation  
de l'Armée du Salut



Copie : Sabine FOURCADE, directrice générale de la cohésion sociale